



Imposition enfant - pension

Par **JAMBOU**, le **10/05/2012** à **09:01**

Bonjour,rrnrje viens de faire plusieurs simulations pour mes 2 enfants (20 et 22 ans)rrnrétudiants tous les 2 .rrnsoit ils me sont rattachés fiscalement (avec moi et ma femme) dans ce cas, je déclare leur ressource (8000 € pour un et 4000 € pour le second .rrnsoit ils déclarent eux-même leurs ressources et dans ce cas, j'envisage de déclarer les virements que je leur fais à hauteur de 4000 € pour l'un (celui qui a touché 8000) et 8000 pour l'autre (qui a touché 4000 €) .rrnau niveau de mes impôts, c'est intéressant, (je déclare 51000 et 21000) et mes enfants touche tout de meme la prime pour l'emploi (environ 700 € chacun) . rnrpar contre , qu'en est-il de l'allocation logement qu'il percoive (environ 260 € par mos pour un logement à Brest dont le loyer est à 500 €) .rrnrmerci de votre aide,rrnrD. Jambou

Par **Michel**, le **14/06/2012** à **12:21**

Bonjour,rrnrPour une pension alimentaire à un enfant majeur, le maximum est de 5.817 € en 2012, vous ne pouvez pas déduire plus.rnrPour les allocations logement, je ne connais pas le plafond de ressources, mais il faut le demander à la CAF.